

## **Le programme Allocation-logement.**

Rappelons-nous que Revenu Québec avait annoncé en mai 2011 que l'âge d'admissibilité à l'allocation logement pour les personnes seules et les couples sans enfant à charge serait progressivement abaissé d'un an chaque année pendant cinq ans. L'âge d'admissibilité au programme, qui était de 54 ans en 2011, a atteint 50 ans en 2015. Donc, depuis le 1er octobre 2015 l'âge d'admissibilité est passé à **50 ans**. Cette mesure est en vigueur depuis le 1er octobre 2011 et devait faire profiter 17 000 ménages supplémentaires, selon le ministère du Revenu du Québec. Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget au logement. L'aide financière accordée peut atteindre jusqu'à \$80 par mois. Par contre, ceux qui bénéficient déjà d'un logement subventionné, n'ont pas droit à ce programme. CIRCCO estime que l'aide financière est si peu publicisée que plusieurs milliers de ménages, locataires et propriétaires à faible revenu, ne s'en prévalent déjà pas parce qu'ils en ignorent l'existence.

Ne tardez pas à faire la demande parce que le programme n'est pas rétroactif! Pour vérifier si vous êtes admissible au programme d'allocation-logement, téléphonez au 418 435-2884.